



## BUDGET PRIMITIF 2026

### NOTE SYNTHETIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires :

- Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 30 avril 2026 (année d'élections municipales)
- Le budget doit obligatoirement être équilibré aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet interviennent pour faire respecter cette obligation.
- Le budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.
- La collectivité ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.
- Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 26 janvier 2026.

# INTRODUCTION

La Ville dispose de trois budgets :

- ✓ Le budget principal
- ✓ Le budget annexe restauration (restauration scolaire)
- ✓ Le budget annexe Zone d'Activités de l'Eperon

L'équilibre des budgets consolidés pour 2026 se présente comme suit :

BUDGETS PRIMITIFS 2026	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	23 616 893 €	18 009 927 €	41 626 820 €
BUDGET ANNEXE RESTAURATION	1 218 192 €	49 580 €	1 267 772 €
BUDGET ANNEXE EPERON	548 715 €	417 990 €	966 705 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 383 800 €</b>	<b>18 477 497 €</b>	<b>43 861 297 €</b>

# LE BUDGET PRINCIPAL

## 1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), billetterie Grand Logis...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

	BT 2025 (BP + DM)	BP 2026	EVOLUTION
013 - Atténuation de charges	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%
70 - Produits des services	1 830 275,00 €	1 819 439,00 €	-0,59%
73 - Impôts et taxes	2 190 367,00 €	2 186 860,00 €	-0,16%
731 - Fiscalité locale	15 249 704,00 €	15 305 611,00 €	0,37%
74 - Dotations, subventions et participations	3 557 727,00 €	3 550 688,00 €	-0,20%
75 - Autres produits de gestion courante	235 000,00 €	226 600,00 €	-3,57%
76 - Produits financiers	347 695,00 €	347 695,00 €	0,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>23 560 768,00 €</b>	<b>23 586 893,00 €</b>	<b>0,11%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 595,00 €	30 000,00 €	-42,96%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 613 363,00 €</b>	<b>23 616 893,00 €</b>	<b>0,01%</b>

### PRODUITS DES SERVICES (CHAP. 70) : 1 819 439 €

Ils sont composés des recettes liées à la facturation des services et des activités. La prévision est en légère diminution par rapport au BP 2025. En effet, les principales recettes de ce chapitre concernent les services de la direction de l'éducation pour 1 197 K€, estimées en baisse en raison de la diminution des effectifs scolaires. On retrouve ensuite les recettes de la salle de spectacle du Grand Logis pour 101 K€. En 2024, la Ville a touché des recettes importantes de concessions de cimetières et de redevance d'occupation du domaine public relative à des travaux. Les prévisions pour 2026 intègrent seulement les recettes certaines.

### IMPOTS ET TAXES (CHAP. 73) : 2 186 860 €

Ce chapitre regroupe la dotation de solidarité communautaire versée par Rennes Métropole. Elle sera de 1 813 370 € en 2025, en hausse de 9 712 €. Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) resterait stable à 110 085 €. Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a plutôt tendance à diminué. Sa prévision est alignée sur le réalisé 2025 à 263 405 €.

### FISCALITE LOCALE (CHAP. 731) : 15 305 611 €

La revalorisation des bases fiscales pour 2026, calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre N-2 et novembre N-1, s'établit à 0,8 %. En conséquence, la principale ressource de ce chapitre, constituée des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences

secondaires, présente une dynamique limitée pour l'exercice 2026, avec un produit attendu de 13,9 M€, soit une progression d'environ 89 K€ par rapport au réalisé 2025.

Les autres recettes de ce chapitre comprennent la taxe sur l'électricité, estimée à 369 K€ et orientée à la baisse, les droits de mutation perçus à l'occasion des actes notariés pour un montant prévisionnel de 800 K€, la taxe locale sur la publicité extérieure évaluée à 100 K€, ainsi que les droits de place des machés à hauteur 78 K€.

## **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (CHAP. 74) : 3 550 688 €**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), plus grosse composante de ce chapitre est prévue identique à 2025, à hauteur de 2,5 M€. Si la Dotation Forfaitaire et la Dotation Nationale de Péréquation sont en baisse, elles sont compensées par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine. Concernant les participations et subventions, on retrouve la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui finance les services multi-accueil, relais petite enfance, accueil de loisirs, périscolaire, jeunesse, à hauteur de 676 K€. La loi de finances pour 2026 prévoit des ajustements sur l'assiette de calcul FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) en fonctionnement avec la suppression des dépenses d'entretien de voirie jusqu'alors éligibles. Enfin, les compensations de l'Etat pour les exonérations de taxes foncières (TFB et TFNB) et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sont inscrites dans ce chapitre. À la suite d'ajustements de l'Etat sur les bases de THRS, la Ville perçoit une compensation d'environ 62 K€ par an depuis 2025.

## **AUTRES RECETTES (CHAP. 013, 75, 76) : 724 295 €**

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, regroupe les loyers. Plusieurs logements ont été retirés de la location en 2025, expliquant la prévision de baisse de cette recette. Les atténuations de charges pour 150 K€ relatives au remboursement par l'assurance statutaire des congés de longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident du travail... et les produits financiers à hauteur de 348 K€ relatifs au fonds de soutien pour la sortie de l'emprunt toxique versé par l'Etat restent stables.

## **2 – Les dépenses de fonctionnement**

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et syndicats, les intérêts de la dette.

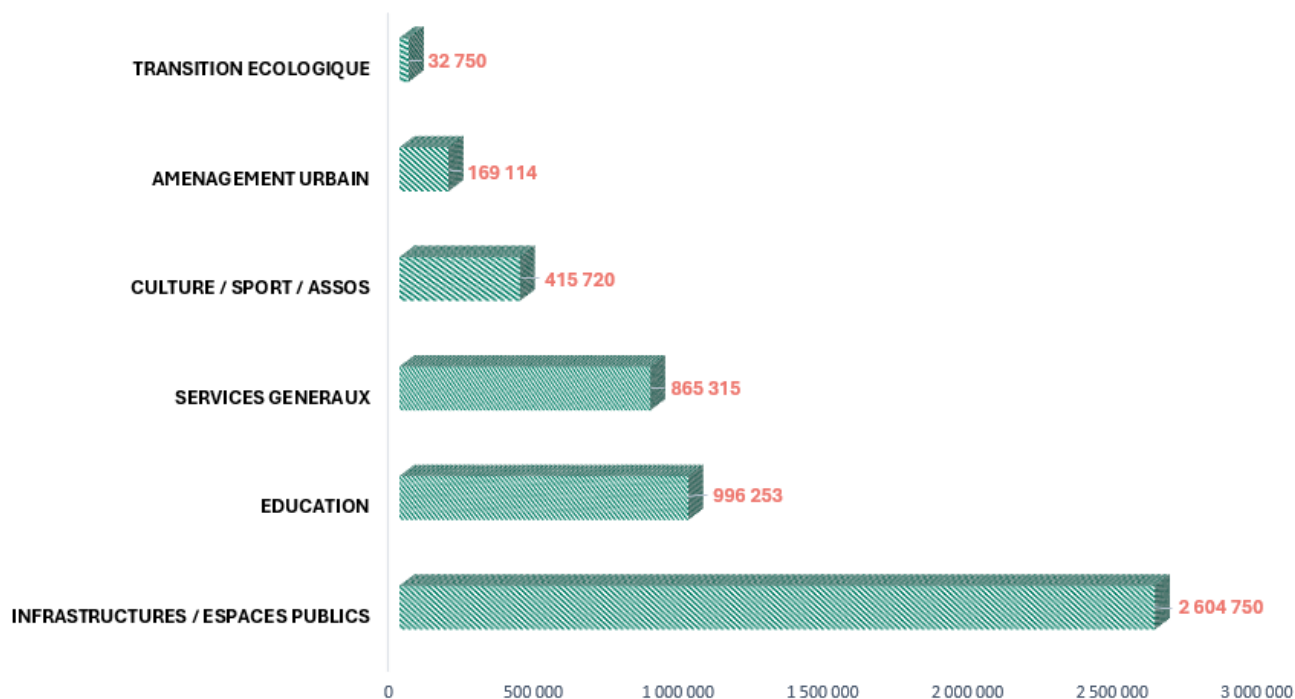
	<b>BT 2025 (BP + DM)</b>	<b>BP 2026</b>	<b>EVOLUTION</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	5 381 362,00 €	5 083 902,00 €	-5,53%
<b>012 - Charges de personnel</b>	11 341 641,00 €	11 405 600,00 €	0,56%
<b>014 - Atténuation de produits</b>	4 676,00 €	2 570,00 €	-45,04%
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	3 318 218,00 €	3 293 992,00 €	-0,73%
<b>66 - Charges financières</b>	151 000,00 €	151 497,00 €	0,33%
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	21 000,00 €	20 000,00 €	-4,76%
<b>68 - Dotations aux provisions</b>	59 680,00 €	26 180,00 €	-56,13%
<b>TOTAL DÉPENSES REELLES</b>	<b>20 277 577,00 €</b>	<b>19 983 741,00 €</b>	<b>-1,45%</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	1 035 786,00 €	1 333 152,00 €	28,71%
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	0,00%
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 613 363,00 €</b>	<b>23 616 893,00 €</b>	<b>0,01%</b>

## CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP. 011) : 5 083 902 €

Les charges à caractère général se composent des achats de fournitures stockées ou non stockées, des prestations de services extérieurs ainsi que des impôts et taxes.

Elles s'élèvent en 2026 à 5 083 902 €, en baisse de 5,7% rapport à 2025.

Les charges à caractère général se répartissent comme suit :



### Infrastructures, Espaces Publics : 2,6 M€ - Baisse de 247 K€

Les fluides continuent leur baisse grâce aux mesures d'économies mises en place et à la baisse des prix. Pour 2026, l'estimation est de 867 K€. En dehors des fluides, le budget représente 1,7 M€, 30 K€ de moins qu'en 2025. Il servira à l'entretien des bâtiments, des espaces verts, des stades, des jeux, de la voirie ainsi que les réceptions. Le budget est estimé au plus juste avec la constante recherche de piste d'économies pour limiter les coûts induits par l'augmentation du patrimoine de la Ville.



### Éducation : 996 K€ - Baisse de 23 K€

La dépense la plus importante de cette direction correspond au reversement en faveur du budget annexe restauration des recettes liées à la facturation des repas et des goûters à hauteur de 723K€, stable par rapport à 2025. Le reste des dépenses du pôle éducation concerne les services multi-accueil, relais petite enfance, accueil de loisirs, périscolaire, enseignement, écoles et jeunesse dont les budgets sont majoritairement en baisse.



### Services généraux : 865 K€ - Baisse de 11 K€

Les services généraux regroupent les services accueil/population, finances/achats publics, informatique, communication, direction générale, assemblée, ressources humaines, police municipale.

L'ensemble de ces services s'est engagé dans une démarche de maîtrise des dépenses, en recherchant systématiquement des optimisations de fonctionnement. Ces efforts ont permis d'élaborer des propositions budgétaires globalement en diminution, tout en veillant au maintien de la qualité du service rendu aux usagers. Le changement de système de téléphonie pour l'ensemble des services de la Ville est un gros projet qui sera mis en œuvre en 2026.



### **Culture, Sport, Associations : 416 K€ - Baisse de 5 K€**

Les services de cette direction reconduisent en 2026 des enveloppes budgétaires équivalentes à celles de 2025, afin de poursuivre les actions culturelles engagées, d'assurer le renouvellement des fonds documentaires de la médiathèque et de maintenir une programmation artistique de qualité au Grand Logis. Par ailleurs, les événements qui rythment la vie locale sont maintenus, contribuant à l'animation et à l'attractivité de la Ville de Bruz tout au long de l'année : fête de la Bretagne, fête du sport, fête de la musique, feu d'artifice, ciné plein air, week-end buissonnier, etc...



### **Aménagement urbain : 169 K€ - Baisse de 12 K€**

En fonctionnement, les dépenses concernent principalement des provisions pour des contentieux en urbanisme, des honoraires et des régularisations foncières, les charges de copropriété du parking Pagnol et les taxes foncières des logements de la Ville qui sont en hausse.



### **Transition écologique : 32 K€ - Stable**

Le projet « Atlas de la Biodiversité Intercommunal » regroupant les communes de Bruz, Laillé, Pont-Péan et Orgères débute en 2026. Ce projet financé par les fonds européens et l'Office Français de la Biodiversité est piloté par la Ville de Bruz. Outre ce projet, le service continuera de proposer des animations autour de la transition écologique.

## **CHARGES DE PERSONNEL (CHAP 012) : 11 405 600 €**

Elles sont en hausse de 0,56 % par rapport au BP 2025. Cette évolution limitée d'un budget primitif à l'autre s'explique principalement par la non-réalisation complète de la masse salariale en 2025. En revanche, si l'on compare le réalisé 2025 au budget 2026, l'augmentation atteint en réalité 5,5 %. Cette progression intègre à la fois les évolutions réglementaires et une proposition de création de 3 ETP.

Cette hausse s'explique comme suit :



### **Évolution réglementaire : 275 K€**

- Avancements grades / échelons
- Evolution cotisation retraite CNRACL 3 points par an jusqu'en 2028 (PLF 2025)

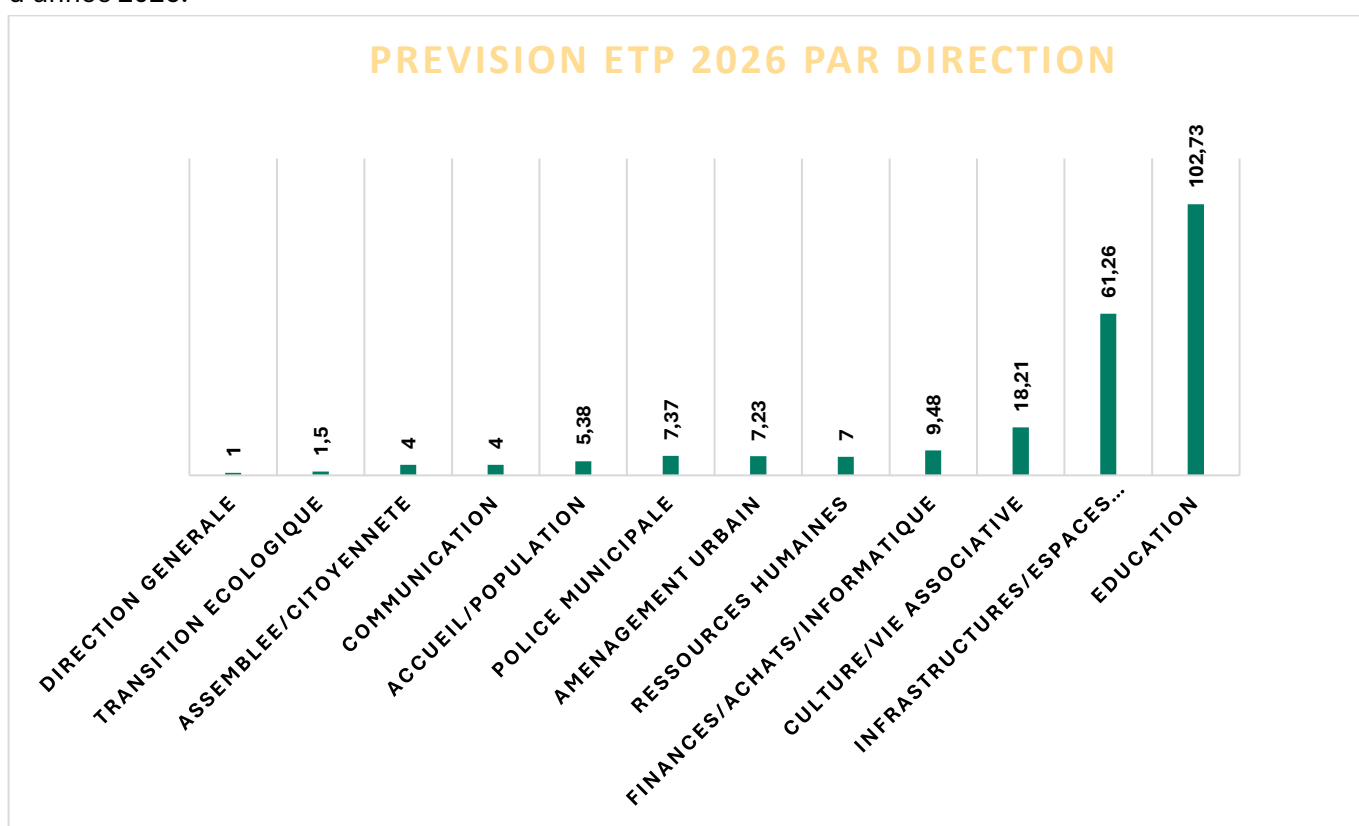
- Participation à la mutuelle santé obligatoire au 1er janvier 2026 (15€ par agent)
- Nouvelle cotisation URSSAF, versement mobilité rural et régional à 0,15%
- Provision pour allocation chômage (pas nécessairement consommé)



### Renforts de services : 3 ETP – 124 K€

- 1 policier municipal
- 1 gestionnaire marchés publics
- 1 chargé de mission atlas de la biodiversité (poste financé à hauteur de 80 %)

Les ETP moyens prévisionnels pour 2026 sont estimés à 229,16, identique à 2025. La diminution prévisionnelle des effectifs dans la direction de l'éducation compense la création des 3 ETP prévus en cours d'année 2026.



Le personnel extérieur n'est ici pas représenté.

### CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAP 65) : 3 293 992 €

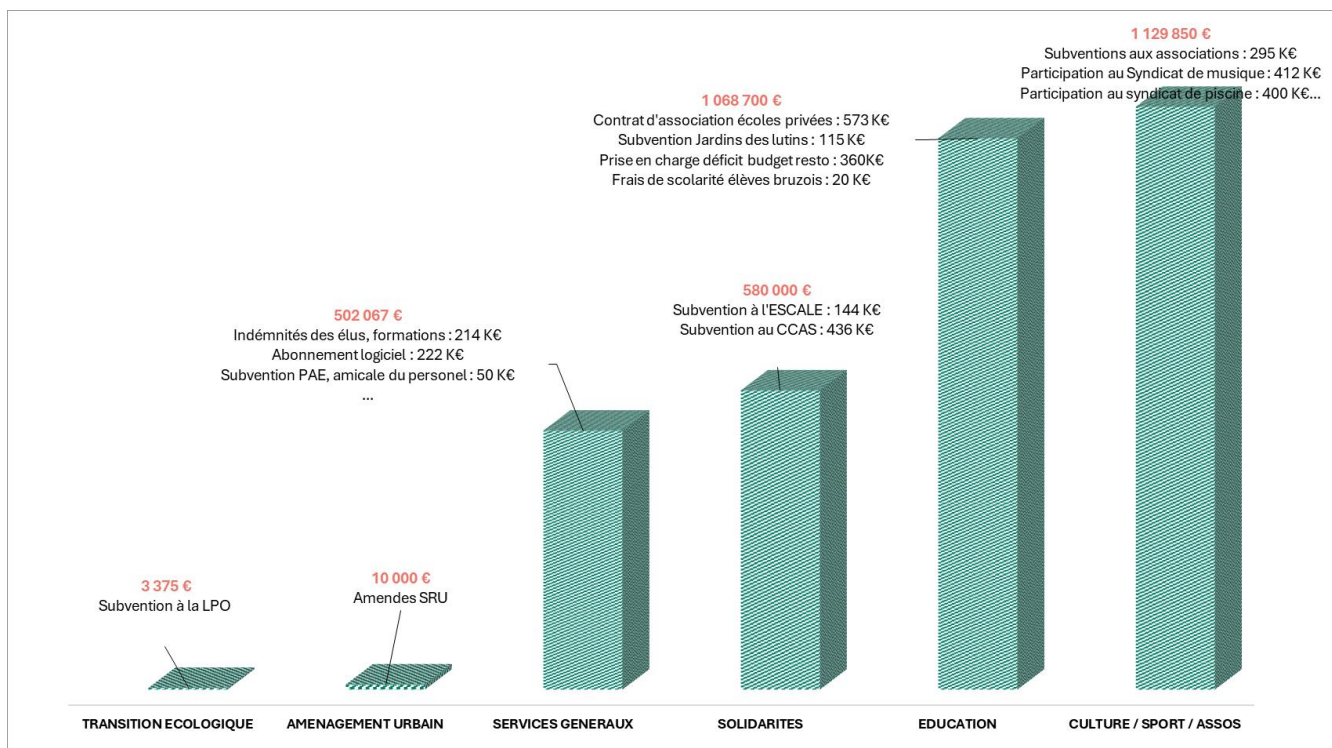


Ce chapitre regroupe les subventions aux associations, syndicats, budget annexe..., les abonnements aux logiciels métiers, les droits d'auteurs ainsi que les indemnités des élus.

Les charges de gestion courante sont en baisse de 1 % par rapport au BP 2025. La Ville maintient son soutien au tissu associatif bruzois, avec une légère revalorisation portant l'enveloppe à 295K€. La participation au CCAS progresse

de 36K€ en lien avec le recrutement en septembre dernier du chargé d'animation, qui intervient pour la maison Hélène et permettra de poursuivre et développer les actions du CCAS à destination des personnes âgées.

S'agissant des syndicats, la participation au syndicat de la Conterrie est revue à la baisse (400 K€) par rapport à 2025 qui intégrait le versement d'une participation exceptionnelle. Celle du syndicat de Musique Rive Sud augmente de 20K€ environ. Enfin, au niveau de la direction de l'éducation, les subventions aux écoles privées dans le cadre des contrats d'associations sont maintenues à 593K€, tandis que la subvention à la crèche Jardin des Lutins, stable depuis plusieurs années à 102K€, est revalorisée à hauteur de 115K€. La subvention d'équilibre au budget annexe restauration est, quant à elle, estimée de façon prudente à 360 K€.



## AUTRES DEPENSES (CHAP 66 – 67– 68 – 023 – 042) : 3 830 829 €

Les autres charges de fonctionnement regroupent :

- Les intérêts des emprunts pour 151 497 €. Ils restent stables en raison de la contractualisation d'un nouvel emprunt de 4 000 000 € qui sera débloqué avant fin juin 2026.
- Les charges exceptionnelles à hauteur de 20 000 € pour d'éventuels remboursements.
- Les provisions concernent pour 26 K€ pour compenser le décalage entre le versement du fonds de soutien de l'Etat et le paiement des annuités suite à la renégociation de l'emprunt toxique.
- Les dépenses d'ordre: dotations aux amortissements (2,3 M€) et virement à la section d'investissement (1,3 M€).

## 3 – Les dépenses d'investissement

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Les dépenses réelles s'élèvent 17 779 927 € pour 2026 dont 16 058 427 € de dépenses d'équipement pour les projets d'investissements et travaux d'entretien du patrimoine de la Ville (chapitres 20, 204, 21, 23 et AP) et 1 720 000 € de remboursement en capital de la dette.

Les dépenses d'équipement concernent pour 1 702 151,27 € des restes à réaliser de l'année 2025 et pour 14 356 275,73 € des inscriptions nouvelles soumises au vote.

L'autorisation de programme pour le 4<sup>ème</sup> groupe scolaire va faire l'objet d'une modification pour ajouter une année supplémentaire.

	BT 2025 (RAR + BP + DM)	BT 2026 (RAR + BP)	EVOLUTION
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	503 298,20 €	371 816,17 €	-26%
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	15 000,00 €	15 000,00 €	0%
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	4 810 149,83 €	2 714 866,83 €	-44%
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	3 113 846,97 €	5 770 549,62 €	85%
<b>20221 - 4ème groupe scolaire (AP/CP)</b>	5 000 000,00 €	6 226 000,00 €	25%
<b>20231 - Rénovation Hôtel de Ville (AP/CP)</b>	1 410 000,00 €	960 194,38 €	-32%
<b>27 - Autres immobilisations financières</b>	1 500,00 €	1 500,00 €	0%
<b>16 - Emprunt</b>	1 750 000,00 €	1 720 000,00 €	-2%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>16 603 795,00 €</b>	<b>17 779 927,00 €</b>	<b>7%</b>
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	85 000,00 €	200 000,00 €	135%
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	52 595,00 €	30 000,00 €	-43%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 741 390,00 €</b>	<b>18 009 927,00 €</b>	<b>7,58%</b>

## LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Engagé lors des exercices précédents, le PPI en cours se poursuit afin d'assurer la continuité des projets structurants déjà lancés et de respecter les engagements pris. Cette trajectoire d'investissement maîtrisée vise à concilier maîtrise de l'endettement, qualité du service public et adaptation aux besoins du territoire, tout en priorisant la finalisation des opérations engagées.

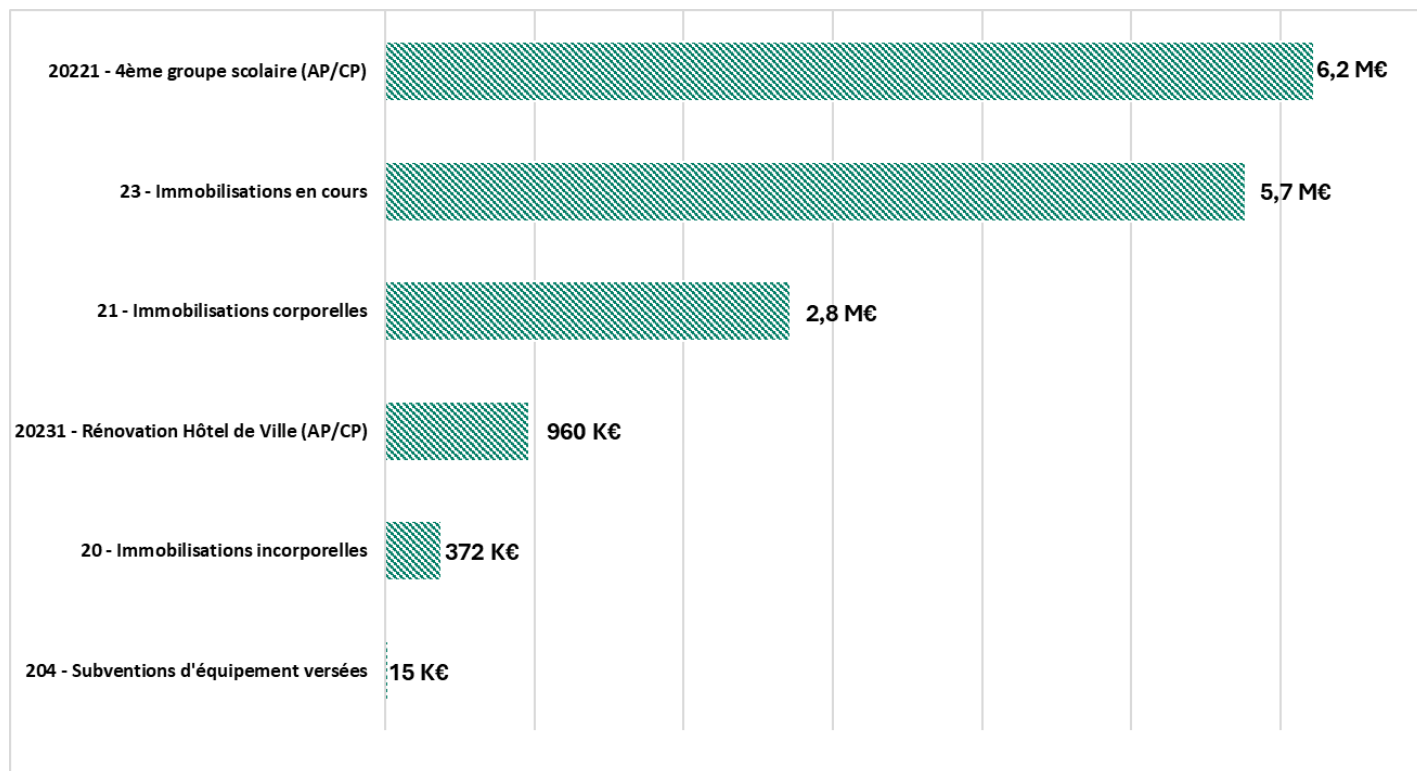
Beaucoup de projets ont été initiés ou étudiés au cours de l'année 2025 et se concrétiseront en 2026. En voici un extrait :

- Les travaux liés au 4<sup>e</sup> groupe scolaire ont débuté en 2025 et se poursuivront en 2026
- La rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville ;
- Le remplacement de la toiture de l'école Jacques Prévert ;
- L'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique pour planifier les rénovations énergétiques des équipements municipaux, notamment dans le cadre du décret tertiaire ;
- Des travaux sécuritaires dont les maîtrises d'œuvres ont été engagées en 2025 pour le remplacement du foyer foot ou le système de sécurité incendie de l'école du vert buisson ;
- Le réaménagement des cours d'école. Après Champ l'Évêque en 2023/2024, Vert Buisson en 2025, c'est au tour de l'école Jacques Prévert ;
- Le contrôle d'accès des équipements sportifs ;
- L'aménagement de la plaine Yann Fanch-Kemener en cours de finalisation ;

- Le remplacement du jeu dans le parc Surcouf...

La Ville engagera également des projets inscrits au PPI depuis plusieurs années tels que les travaux dans les équipements sportifs de Ker Lann, l'enherbage d'un terrain de rugby, l'installation de bornes RFID à la médiathèque ou encore la réfection du mail Geneviève Prigent après les travaux de la maison de Helena et de l'hôtel de ville...

Le détail des investissements 2026 par chapitre est présenté dans le graphique ci-après :



### 23 - Immobilisations en cours

#### Restes à réaliser : 833 K€

Toiture JP, aménagement plaine YFK, contrôle accès des équipements sportifs, maîtrises d'œuvres chaufferie et SSI Vert Buisson ...

#### Inscriptions nouvelles : 4,9 M€

Travaux équipements Ker Lann : 435 K€  
 Aménagement Place de Bretagne : 360 K€  
 Terrain de rugby herbe : 330 K€  
 Remplacement foyer foot : 265 K€  
 Remplacement SSI Vert Buisson : 150 K€  
 Chaufferie salle Joly ; 120 K€  
 Cheminements doux : 115K€  
 Réfection Mail Geneviève Prigent : 100 K€  
 Remise en état Moulin du Boël : 96 K€  
 Aménagement cours école JP : 75 K€  
 Restructuration LGL : 50 K€  
 Zac multi sites (démolition) : 45 K€  
 Réseau express vélo : 12 K€  
 Enveloppe non affectée : 2,8 M€

### 21 - Immobilisations corporelles

#### Restes à réaliser : 720 K€

Remplacement jeu parc Surcouf, tractopelle, maison 12 avenue De Gaulle, accessibilité manoir de la Noé, rénovation logements, photocopieurs, mobilier...

#### Inscriptions nouvelles : 2 M€

Acquisitions foncières : 500 K€  
 Entretien bâtiments/logements : 368K€  
 Matériels techniques services (Sport, LGL, entretien, écoles, esp. verts, jeux...) : 313 K€  
 Acquisition foncier Ker Lann : 140 K€  
 Matériel info et téléphonique : 174 K€  
 Matériel espaces verts : 105 K€  
 RFID Médiathèque : 100 K€  
 Végétalisation ville : 80 K€  
 Atlas de la biodiversité : 54 K€  
 Véhicules : 40 K€  
 Comité piéton-vélo : 35 K€  
 Mobilier : 36 K€  
 Cavurnes : 30 K€  
 Vidéoprotection : 20 K€

### 20 - Immobilisations incorporelles

#### Restes à réaliser : 149 K€

Schéma Directeur Énergétique et Immobilier (SDIE)

#### Inscriptions nouvelles : 223 K€

Etude pré-opérationnelles ZAC : 110 K€  
 Atlas de la biodiversité : 106 K€  
 Licences informatiques : 18 K€  
 Annonces marchés publics : 5 K€

#### 204 - Subvention d'équipement

Projet culturel participatif

#### 20231 - rénovation HDV

Crédit de paiement pour l'opération : maîtrise d'œuvre et travaux

#### 20221 - 4ème groupe scolaire

Crédit de paiement pour l'opération : maîtrise d'œuvre et travaux

## LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Certaines dépenses pluriannuelles, doivent être autorisées et votées dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). La Ville de Bruz conduit actuellement deux opérations relevant de ce dispositif : la construction du 4<sup>e</sup> groupe scolaire et la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville.

Les travaux pour la construction du 4<sup>ème</sup> groupe scolaire ont débuté courant 2025. Le montant de l'autorisation de programme, fixé à 11 M€, demeure inchangé et conforme aux prévisions. Les crédits de paiement inscrits pour l'exercice 2026 s'élèvent à 6 226 000 €. L'AP/CP est prolongée d'un an, jusqu'à la fin de l'année 2027.

Concernant la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, les travaux ont également commencé en 2025. Le montant global de l'opération est maintenu à 2 100 000 € et son achèvement est prévu pour fin 2026. Les crédits de paiement pour 2026 sont ajustés au regard de l'exécution constatée en 2025 et sont proposés à hauteur de 960 194,38 €.

Intitulé AP/CP	Montant des AP				Montant des CP		
	AP votée	Révisions antérieures	Révision 2026	Total	Crédits antérieurs	Crédit de paiement 2026	Crédits ultérieurs
20221 - 4ème groupe scolaire	9 300 000 €	1 700 000 €	0 €	11 000 000 €	3 075 786,91 €	6 226 000 €	1 698 213,09 €
20231 - Rénovation HDV	1 400 000 €	700 000 €	0 €	2 100 000 €	1 139 805,62 €	960 194,38 €	0 €

## LES DEPENSES IMPREVUES

En nomenclature M57, les dépenses imprévues ne font plus l'objet d'une inscription budgétaire qui compte dans l'équilibre de la section.

L'organe délibérant peut cependant voter une autorisation de programme de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles.

**Il est proposé, dans l'état annexe II-B1, de voter deux autorisations de programme de 100 000 € chacune de dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement.**

## 4 – Les recettes d'investissement

Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissement, du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée), de l'affectation du résultat de l'exercice précédent et de l'emprunt.

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

	BT 2025 (RAR + BP + DM)	BT 2026 (RAR + BP)	EVOLUTION
024 - Produits des cessions	3 135 920,00 €	950 000,00 €	-70%
10 - Dotations et fonds divers	3 951 340,55 €	3 877 133,00 €	-2%
13 - Subventions d'investissement	721 674,00 €	1 820 724,30 €	152%
16 - Emprunt	1 274 891,45 €	4 100 000,00 €	222%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>9 083 826,00 €</b>	<b>10 747 857,30 €</b>	<b>18%</b>
041 - Opérations patrimoniales	85 000,00 €	200 000,00 €	135%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 035 786,00 €	1 333 152,00 €	29%
001 - Résultat reporté	4 236 778,00 €	3 428 917,70 €	-19%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 741 390,00 €</b>	<b>18 009 927,00 €</b>	<b>7,58%</b>

Les dotations et fonds divers comprennent le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour un montant de 780 K€, ainsi que l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 de 3,1 M€.

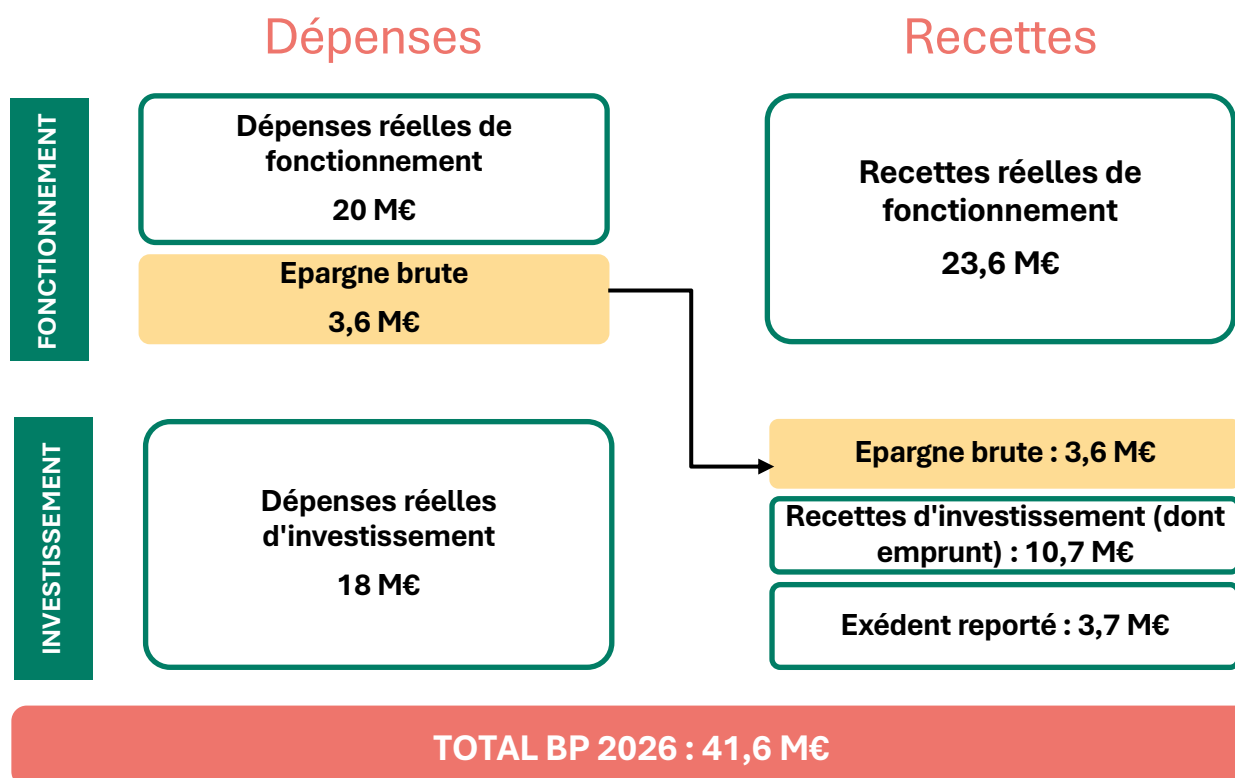
En matière de subventions, le budget intègre 1,7 M€ de restes à réaliser correspondant à des subventions déjà notifiées. Celles-ci proviennent de Rennes Métropole, à hauteur de 322 K€ pour la rénovation de l'Hôtel de Ville et de 600 K€ pour la construction du 4<sup>e</sup> groupe scolaire, de l'État, pour un montant de 800 K€ au titre des fonds verts pour l'Hôtel de Ville et de 43 K€ destinés aux chaufferies. La seule subvention certaine inscrite au budget primitif 2026 concerne la prise en charge des coûts de démolition dans le cadre de la ZAC multisites, au titre des fonds verts.

Les produits de cession sont évalués à 950 K€ et concernent la vente des maisons situées aux 13 et 53 avenue Legault, la cession de l'ancien restaurant de la gare ainsi que la reprise de la tractopelle.

Par ailleurs, un emprunt d'un montant total de 4 100 000 € est prévu en 2026, dont 4 M€ contractés auprès du CMB et 100 K€ sous forme d'emprunt à taux zéro auprès de la CAF pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) au sein du futur groupe scolaire.

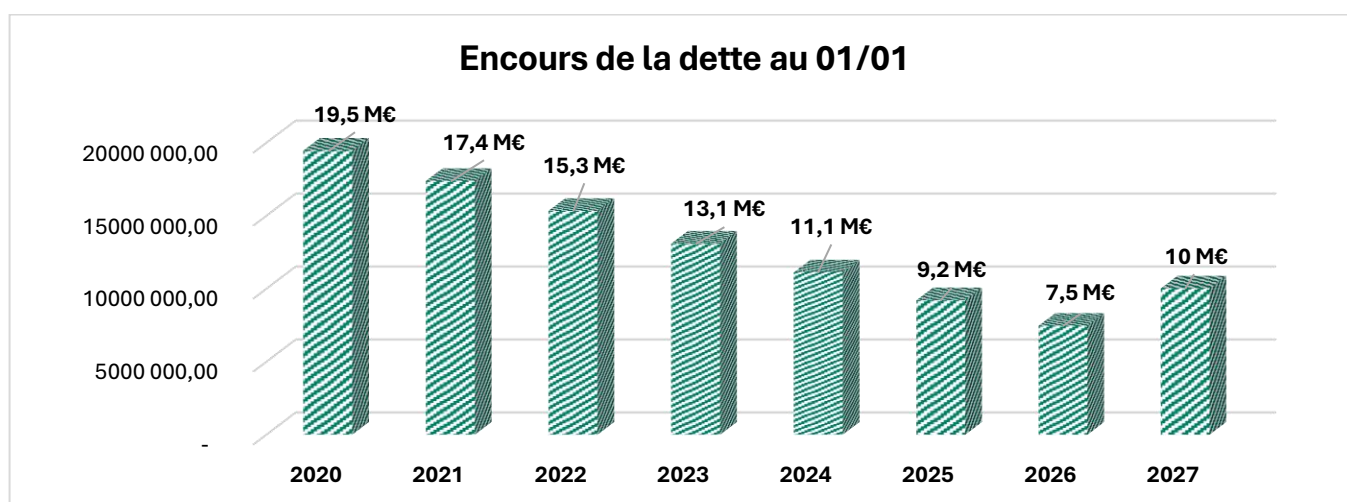
Enfin, l'autofinancement, composé des amortissements, du virement de la section de fonctionnement et du résultat de fonctionnement reporté, pour un montant global de 7,1 M€, permet d'assurer l'équilibre de la section.

En synthèse l'équilibre du budget principal se présente comme suit :



## 5 – L'encours de la dette

Le capital restant dû représente 7,5 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Pour 2026, deux nouveaux emprunts sont contractés, 4 M€ auprès du Crédit Mutuelle de Bretagne et 100 K€ auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, ce qui fera monter le capital restant dû à 10 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2027.



## DETTE 2026 PAR PRETEURS

	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/26	Annuité totale 2026	En intérêts	En capital	Taux
Crédit Mutuel de Bretagne	1 000 000,00	0,00	68 433,32	1 766,28	66 667,04	Taux fixe à 4,24%
Caisse allocations familiales	75 000,00	30 000,00	7 500,00	-	7 500,00	Taux fixe 0%
Banque des territoires	1 850 000,00	312 434,39	165 461,60	23 588,30	141 873,30	Taux fixe 3,92%
Crédit agricole	500 000,00	0,00	35 695,00	2 361,68	33 333,32	Taux fixe à 4,36%
Crédit foncier de France	1 000 000,00	133 333,16	74 799,13	8 132,45	66 666,68	Taux fixe 3,32%
SFIL CAFFIL	16 217 092,95	4 991 606,45	1 124 796,94	95 959,64	1 028 837,30	Taux fixe 1,33%
Société générale	3 500 000,00	250 000,00	110 137,78	10 137,78	100 000,00	Taux fixe 3,2%
Société générale	3 500 000,00	333 333,00	149 779,60	16 446,24	133 333,36	Taux fixe 2,95%
Caisse allocations familiales	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	Taux fixe 0%
Crédit Mutuel de Bretagne	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	Livret A + 0,45%
<b>TOTAL</b>	<b>31 742 095,95</b>	<b>10 150 707,00</b>	<b>1 738 603,37</b>	<b>160 392,37</b>	<b>1 578 211,00</b>	

## 6 – Les informations statistiques et financières

La déclinaison des principaux ratios financiers obligatoires est prévue par le Code Générale des Collectivités Territoriales.

La population totale de la Ville de Bruz, selon le dernier recensement, est de 20 113 habitants.

Ratios financiers	BP 2026
Ratio n°1 Dépenses réelles de fonctionnement/Population	<b>993,57</b>
Ratio n°2 Produit des impositions directes / population	<b>693,97</b>
Ratio n°3 Recettes réelles de fonctionnement/Population	<b>1 172,72</b>
Ratio n°4 Dépenses d'équipement brut/Population	<b>713,78</b>
Ratio n°5 Encours de la dette/Population	<b>371,01</b>
Ratio n°6 D.G.F./Population	<b>127,01</b>
Ratio n°7 Dépenses de personnel /D.R.F	<b>567,08</b>
Ratio n°8 D.R.F. + Remb. de la dette en capital / R.R.F.	<b>92,02</b>
Ratio n°9 Dépenses d'équipement brut / R.R.F	<b>87,73</b>
Ratio n°10 Encours de la dette / R.R.F.	<b>31,64</b>

# LES BUDGETS ANNEXES

## 1 – Le budget annexe restauration

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET TOTAL 2025	BUDGET PRIMITIF 2026	EVOLUTION
70 - Produits des services	736 700,87 €	736 700,58 €	0%
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	10 000,00 €	-
75 - Autres produits de gestion courante	440 000,00 €	360 000,00 €	-18%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 176 700,87 €</b>	<b>1 106 700,58 €</b>	<b>-6%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	146 286,13 €	111 491,42 €	-24%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 322 987,00 €</b>	<b>1 218 192,00 €</b>	<b>-8%</b>

011 - Charges à caractère général	729 652,00 €	701 192,00 €	-4%
012 - Charges de personnel	425 000,15 €	425 000,00 €	0%
65 - Autres charges de gestion courante	62 000,00 €	62 000,00 €	0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 216 652,15 €</b>	<b>1 188 192,00 €</b>	<b>-2%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	0,00 €	-100%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 334,85 €	30 000,00 €	-61%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 322 987,00 €</b>	<b>1 218 192,00 €</b>	<b>-8%</b>

Les recettes de fonctionnement sont présentées à hauteur de **1 218 192 €** composées de :

- **736 700,58 € au chapitre 70** correspondant aux recettes réelles perçues au budget principal et reversées au budget annexe pour les repas scolaires, ALSH, adultes, multi-accueil et les goûters. La prévision reste stable par rapport à 2025 malgré la baisse des effectifs depuis la rentrée car ces recettes ont été légèrement supérieures en 2025. L'augmentation des tarifs est de 1,5 %.
- **360 000 € au chapitre 75** de prise en charge du déficit par le budget principal, en diminution par rapport à la prévision 2025 pour tenir compte de l'excédent reporté.
- **111 491,42 € de reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025**. Ce dernier permet d'atténuer le montant du virement d'équilibre.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées en équilibre à hauteur de **1 218 192 €** :

- Les charges à caractère général pour **701 192 €**, en baisse de 4% par rapport au BP 2025, sont estimées de manière prudente mais tiennent compte notamment de la baisse des coûts de l'énergie.
- Les charges de personnel sont de **425 000 €** sont stables et prévues en fonction du réalisé 2025 et de la présence de l'effectif complet en 2026.
- Enfin, la cuisine s'est dotée d'un logiciel pour mieux piloter son activité en 2023. Une somme de 7 000 € est prévue au chapitre 65 auquel s'ajoute les 55 000 € de paiement de la TVA proratisée.

**En investissement**, un budget est prévu pour le renouvellement de matériel de cuisine et l'acquisition de vestiaires à hauteur de 43 920 €. Les restes à réaliser 2025 s'ajoutent pour 5 660 € et concernent le remplacement de chariots. Le tout s'équilibre avec la dotation aux amortissements de 30 000 €, ainsi qu'un excédent reporté de 19 579,59 €. Les 0,41 € au chapitre 13 sont simplement là pour les arrondis.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET TOTAL 2025 (dont RAR)	BUDGET PRIMITIF 2026 (dont RAR)	EVOLUTION
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	128 652,00 €	49 580,00 €	-61%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>128 652,00 €</b>	<b>49 580,00 €</b>	<b>-61%</b>

<b>13 - Subventions d'investissement</b>	0,00 €	0,41 €	-
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	76 334,85 €	0,00 €	-100%
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	30 000,00 €	30 000,00 €	0%
<b>001 - Résultat reporté</b>	22 317,15 €	19 579,59 €	-12%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>128 652,00 €</b>	<b>49 580,00 €</b>	<b>-61%</b>

## 2 – Le budget annexe ZA Eperon

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	548 715,00	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	548 715,00
011 - Charges à caractère général	345 904,67	70 - Produits des services et du domaine	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	20,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>345 924,67</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
042 - Variation des en-cours de prod. de biens	194 590,02	042 - Variation des en-cours de prod. de biens	223 399,98
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 200,31	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 200,31
023 - Virement à la section d'investissement			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>202 790,33</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>231 600,29</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté		002 - Résultat de fonctionnement reporté	317 114,71

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	417 990,00	RECETTES D'INVESTISSEMENT	417 990,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	16 - Emprunts et dettes assimilées	223 399,98
040 - Variation des en-cours de prod. de biens	223 399,98	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>223 399,98</b>
		040 - Variation des en-cours de prod. de biens	194 590,02
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>223 399,98</b>	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00
001 - Solde d'exécution reporté	194 590,02	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>194 590,02</b>
		001 - Solde d'exécution reporté	

**En recettes de fonctionnement** : Il n'y a pas de recettes inscrites au BP 2026. Les lots 11 et 15 sont encore disponibles pour une surface de 8 089m<sup>2</sup> et ne seront probablement pas vendus en 2026.

**En dépenses de fonctionnement** : La fin des travaux de la zones humides sont prévus environ ainsi que des frais d'avocats suite au pourvoi en cassation de l'entreprise KLC qui demande des indemnités suite à l'annulation de la vente. Les travaux de viabilisation pour la construction de la nouvelle caserne ne démarreront pas avant 2028.

Les autres écritures concernent les écritures de variation des stocks et d'équilibre du budget.